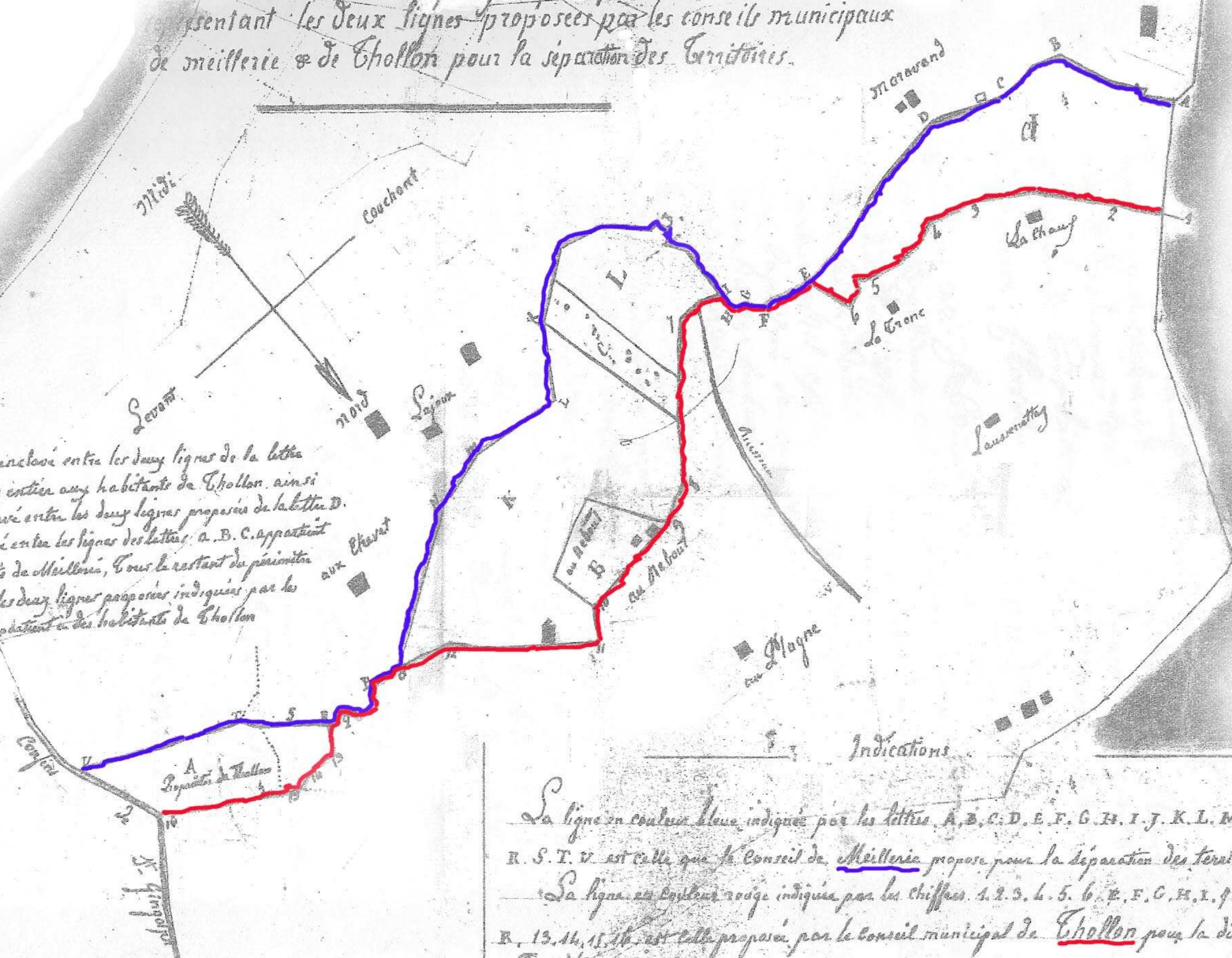


Plan topographique

representant les deux lignes proposees par les conseils municipaux de Meillerie & de Thollon pour la separation des Territoires.

Le territoire enclavé entre les deux lignes de la lettre R appartient en entier aux habitants de Thollon, ainsi que celui enclavé entre les deux lignes proposees de la lettre D. Le territoire enclavé entre les lignes des lettres A, B, C, appartient aux habitants de Meillerie, et tout le restant du périmètre enclavé entre les deux lignes proposees indiquées par les lettres U, V, appartient aux habitants de Thollon.



Indications

La ligne en couleur bleue indiquée par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, est celle que le Conseil de Meillerie propose pour la separation des Territoires des deux Communes.

La ligne en couleur rouge indiquée par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, est celle proposee par le conseil municipal de Thollon pour la division des deux Territoires.